

moment quelconque. Nous aimons tous écouter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, surtout quand il parle des chefs des partis politiques, car il sait ce qu'implique la pensée de devenir un chef. Personne cependant, de l'autre côté de la Chambre, n'a donné l'assurance que ce problème sera réglé en automne. En outre, le ministre du Revenu national a pris bien soin d'indiquer toutes les difficultés. Je ne parle pas souvent du problème des pensions, car mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), est tout à fait capable...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a manifesté l'intention de parler des pensions. Qu'il me permette de lui signaler que la Chambre est présentement saisie de la motion d'ajournement.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je parle de la motion d'ajournement et de l'importance qu'il y a de débattre cette question avant que nous ajournions aujourd'hui, car je pense... (*Exclamations*)... qu'il importe que le gouvernement prenne quelque disposition là-dessus, ou au moins s'engage à agir de façon précise. Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, et le député de Carleton (M. Bell) ont soulevé cette question en maintes occasions. Le premier ministre (M. Pearson) et le ministre du Revenu national, de même que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous ont fait des déclarations à l'appui de cette proposition. Le comité de la Chambre a présenté une série de propositions à ce sujet et a soumis à la Chambre un rapport unanime.

Le ministre du Revenu national a dit ce matin que la mesure en cause est très complexe. Je me préoccupe, qu'il le sache bien, non pas de sa complexité, mais de l'engagement pris par le ministre et par d'autres de s'occuper des fonctionnaires retraités cette année. On s'est souvent demandé quand cela se produirait, mais il faudrait surtout insister sur la présentation hâtive de cette mesure qui prévoirait la rétroactivité des augmentations. Les déclarations des derniers jours laissent entendre...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre le député de nouveau. Il doit savoir qu'il importe d'observer le Règlement dont un article exige que les discours se rattachent à la question ou au sujet à l'étude. La Chambre est présentement saisie d'une motion d'ajour-

nement. Le député sait fort bien qu'il ne peut passer outre à cette règle et s'écarter de la motion à l'étude en ce moment.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, j'ai indiqué que je m'opposais à la motion d'ajournement. Je faisais allusion à ce qu'a dit ce matin le leader de la Chambre. J'ai signifié mon opposition en disant que nous devrions étudier la mesure sur les pensions qu'a mentionnée le député de Winnipeg-Nord-Centre. Le gouvernement devrait nous assurer qu'il présentera la mesure dès la reprise de la session et qu'il prendra les mesures pour que les augmentations soient rétroactives. Je ne m'attarderai pas, mais j'aimerais dire à la Chambre...

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai de nombreux problèmes, que j'aimerais soulever en ce moment, comme bien d'autres députés. Il me semble que le débat en cours reprend le débat sur l'amendement proposé. Même si j'appuie l'idée fondamentale de l'amendement, il me semble que la discussion de problèmes individuels ne devrait pas être admise au cours du présent débat. Si je soulevais le problème auquel je songe en ce moment, Votre Honneur se demanderait sûrement comment il se rattache au sujet à l'étude, qui est la motion d'ajournement.

Je me suis abstenu, non sans difficulté, de le soumettre à la Chambre. Si je m'étais levé et si je l'avais abordé, je suis certain que vous auriez invoqué le Règlement contre moi. Je pense qu'en toute justice pour moi-même et pour les autres députés, qui aimeraient soulever des problèmes maintenant, vous devriez appliquer le Règlement au député, en le forçant de s'en tenir au sujet à l'étude actuelle.

M. l'Orateur: Je suis parfaitement d'accord avec l'honorable député de Mackenzie (M. Korchinski), qui a bien fait valoir son point de vue. C'est pourquoi, à plusieurs reprises aujourd'hui, j'ai demandé aux honorables députés de s'en tenir à la motion à l'étude. Il faut qu'il y ait de l'ordre dans cette Chambre, et c'est pourquoi nous avons un Règlement. Celui-ci ne permet pas aux députés de discuter de griefs comme ceux qui ont été soulevés par les députés d'York-Humber, de Compton-Frontenac et par le très honorable chef de l'opposition. Je voudrais que les députés limitent leurs observations à l'objet précis de la motion à l'étude.

[M. Orlikow.]